

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 20 mars 2012*

L'an deux mille douze, le vingt du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Alain CLECH, Sylvie CAILLIEU.

Absents excusés : Marc LABADIE, Christine LUSSAC, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Francis DARTEYRE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 2012-03-01 – *Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2012*
- 2012-03-02 – *Règlement de formation du personnel communal*
- 2012-03-03 – *Travaux salle des fêtes - Emprunt*
- 2012-03-04 – *Réflexion tarifs irrigation*
- 2012-03-05 – *Réflexion taux d'imposition 2012*
- 2012-03-06 – *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- 2012-03-07 – *Questions diverses*

2012-03-01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2012

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

2012-03-02 – RÈGLEMENT DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12/07/1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-552 modifié du 22/05/1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29 février 2012,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve le règlement de formation élaboré pour le personnel de la commune.

2012-03-03 – TRAVAUX SALLE DES FÊTES – EMPRUNT

Le Maire rappelle brièvement que le permis de construire a été déposé.

Il informe le Conseil Municipal qu'après examen du budget il convient d'effectuer un emprunt de 140.000 € pour équilibrer le poste de travaux de la salle des fêtes. Il présente ensuite les propositions reçues et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole deux emprunts, à savoir :

- un emprunt de 100.000 €
 - o Durée totale du prêt : 20 ans
 - o Taux d'intérêt fixe : 5,55 %
 - o Périodicité d'amortissement : trimestrielle

- un emprunt court terme d'attente TVA de 40.000 €
 - o Durée totale du prêt : 2 ans
 - o Taux d'intérêt fixe : 3,55 %
 - o Remboursement anticipé sans frais à tout moment, partiel ou total.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats réglant les conditions de prêts et les demandes de réalisation d'emprunt.

2012-03-04 – RÉFLEXION TARIFS IRRIGATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs d'irrigation n'ont pas été augmentés depuis septembre 1998, que les frais d'entretien et de consommation d'électricité n'ont cessé de progresser. Il fait part de ses prévisions d'augmentation, à savoir :

- o Forfait particuliers superficie < 1 ha : de 66,35 € HT à 75,83 € H.T. soit 80,00 € TTC,
- o Base de type professionnel : de 30,78 € HT à 33,86 € HT l'hectare soit 35,72 € TTC,
- o Consommation base forfaitaire < 330 m3/ha : de 39,60 € HT à 42,90 € H.T. soit 45,26 € TTC,
- o Consommation > 330 m3/ha : de 0,12 € HT à 0,13 € H.T./m3 soit 0,14 € TTC.

L'augmentation de 0,01 € du m3 reste minime.

A consommation constante, cette augmentation rapporterait 1.700 €, soit un peu moins de la moitié du coût du contrat de prestation de services signé avec le SIAEPA pour la surveillance et l'entretien de la station et du réseau d'irrigation.

Le Conseil Municipal prendra une décision lors de la prochaine réunion.

2012-03-05 – RÉFLEXION TAUX D'IMPOSITION 2012

Le Maire fait part de ses réflexions concernant les taux d'imposition de 2012. Il présente deux simulations, une avec une augmentation de 2,3 % correspondant au taux d'inflation fixé par l'INSEE et une augmentation de 10 % nécessaire à l'équilibre du budget.

Les simulations sont les suivantes :

- Augmentation de 2,3 % :
 - Taxe d'habitation : de 10,87 % à 11,12 %
 - Taxe foncier bâti : de 10,81 % à 11,06 %
 - Taxe foncier non bâti : de 42,92 % à 43,91 %pour un produit fiscal de 25.779 €

- Augmentation de 10 % :
 - Taxe d'habitation : de 10,87 % à 11,96 %
 - Taxe foncier bâti : de 10,81 % à 11,89 %
 - Taxe foncier non bâti : de 42,92 % à 47,21 %pour un produit fiscal de 27.720 €

Le Maire rappelle que la pression fiscale de la commune de Saint-Loubert reste tout de même nettement en dessous des moyennes départementales et nationales et qu'il est nécessaire d'effectuer une augmentation significative compte tenu de la progression des dépenses de fonctionnement et des travaux de la salle des fêtes programmés pour l'année 2012.

Une discussion s'engage, le Conseil Municipal votera les taux lors de la prochaine réunion.

2012-03-06 – COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC
--

- **Syndicat des Gens du Voyage** : Francis DARTEYRE fait part des travaux qui vont être réalisés au camp de Sèves.
- **Réunion commune Commission Finances et Commission Développement Economique de la CDC** : Patrick LUFLADE fait part des points principaux de cette réunion, à savoir : présentation de l'état d'avancement des ventes de terrain de la zone de Mazères, présentation de la perspective de résultat économique de cette opération, réflexion sur la création d'une taxe sur le foncier bâti pour compenser les diverses augmentation de charges.
- **SISS** : Patrick LUFLADE présente la réunion de débat d'orientation budgétaire 2012. Les principales prévisions d'investissement sont les suivantes :
 - pour le SISS Bâtiments : motorisation du portail d'entrée, travaux d'électricité, achat de mobilier de bureau, achat d'un défibrillateur, création d'un site internet, achat d'un terrain pour le parking de covoiturage aux abords du péage de l'autoroute
 - pour le SISS Transports : achat de matériel informatique, d'outillage pour l'atelier, achat d'un fourgon d'intervention, renouvellement de 6 autocars, ...

Pour information, le FCPE n'est plus autorité organisatrice du transport, cette mission a été récupérée par le SISS, une personne doit être embauchée en tant que coordinateur, une régie de recettes va être créée.

Il présente ensuite les divers tarifs qui vont être pratiqués pour le parking de covoiturage (gratuit pour une période allant de 0 à 23 h., 2 € de 24 à 48 h., ...) et le projet de recueil des eaux de pluie des 3.000 m² de toiture des bâtiments pour le lavage des cars.

- **SIAEPA** : Le Maire fait part du vote du compte administratif des budgets de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif et des orientations budgétaires 2012.
- **Conseil d'école** : Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BLANC-GUIARD a pris le poste de directrice de l'école de Castets-en-Dorthe en remplacement de Madame Dany RIMBERT. Le Conseil d'Ecole a été principalement consacré à la mémoire de celle-ci dont le décès a profondément marqué les élèves, les parents et les enseignants. Le Maire se déclare

particulièrement ému par la disparition de Dany RIMBERT, car il avait travaillé avec elle pendant un an à Saint-Macaire.

2012-03-07 – QUESTIONS DIVERSES

- **Décès de Marie-Claude LUSSAC** : le Maire fait part de la réception d'une carte de remerciements.
- **Libéralisation des droits de plantation** : présentation des courriers de réponse du Syndicat des AOC de Bordeaux et Bordeaux Supérieur et du Ministère de l'Agriculture.
- **Judo club Bieujacais** : Le Maire fait part de la demande de subvention du Judo club Bieujacais pour l'année 2012. Après discussion une subvention de 100 €, comme l'année passée, sera inscrite au budget lors de la prochaine réunion.
- Alain CLECH soulève le problème de l'implantation du portail de Monsieur Richard MANO. En effet celui-ci a été installé en limite de propriété, en bordure de route, sans possibilité de stationnement d'un véhicule en dehors de la voie communale.
Le Maire contactera les services de l'urbanisme de la DDTM afin de connaître la réglementation exacte dans ce domaine et convoquera Monsieur MANO en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.20.

Récapitulatif des délibérations :

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de transmission en Sous-Préfecture</i>	<i>Date visa Sous-Préfecture et publication</i>
2012-03-01	Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2012		
2012-03-02	Règlement de formation du personnel communal	24-03-2012	
2012-03-03	Travaux salle des fêtes – Emprunt		
2012-03-04	Réflexion tarifs irrigation		
2012-03-05	Réflexion taux d'imposition 2012		
2012-03-06	Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC		
2012-03-07	Questions diverses		